



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Lille, le 12/08/2021

Service IDDEE – pôle autorité environnementale
Affaire suivie par : Séverine Véniant
Tél. : 03 22 82 92 27
severine.veniant@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur

à
Monsieur le Directeur
Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex

A l'attention de Madame Carole Plancot
Chef de projet infrastructures routières
Direction de la voirie
Carole.PLANCOT@lenord.fr

Objet : Projet de voie routière « barreau Capelle-La-Grande » (59)
Information de décision tacite de soumission à étude d'impact après examen au cas par cas du
projet voie routière « barreau Capelle-La-Grande » (59)
N° d'enregistrement Garance : 2021-5587

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le formulaire d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour le projet de voie routière « barreau Capelle-La-Grande » sur les communes de Dunkerque, Ambouts-Cappel et Cappel-La-Grande, reçu le 6 juillet 2021.

En l'absence de décision prise dans le délai de 35 jours, je vous informe que ce projet est soumis à étude d'impact, en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Pour le directeur régional et par délégation,
la cheffe du pôle autorité environnementale,

Signé

Caroline Calvez-Maes